

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mai 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER,
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Marie-
Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M.
Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme
Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

M. Philippe DUVERNOY
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Alixia BEAUTÉ
M. Gilles BORNOT

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

**RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION**

Cette délibération a été affichée le : 6 juin 2024

RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La politique d'aide financière accordée aux particuliers dans le cadre du ravalement de façades de leur immeuble a été actée par délibération du Conseil Municipal en 1987. Elle a été modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014.

Une demande de subvention a été déposée. Elle entre dans le dispositif incitatif existant.

Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ce projet a fait l'objet d'un conseil couleur assuré par la coloriste et une autorisation d'urbanisme a été délivrée.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC subventionnés	Nombre de logement	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimé
SCI EMILODIE	16 RUE DE LA SYNAGOGUE	15 311,91 €	1	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m ² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	2 296,79 €

Conformément au règlement d'attribution de cette aide financière, si la facture est inférieure au montant de la dépense retenue pour l'estimation de la subvention susmentionnée, le montant de cette dernière sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal décide de procéder au versement de ladite subvention dès la réception de la facture acquittée et après le contrôle de la conformité des travaux à l'autorisation préalable délivrée.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 6 juin 2024